

Crédit d'impôt : 66 % du montant de votre cotisation

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mél :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Premier degré

Second degré Discipline :

Certifié PLP PEPS CPE

Cop Agrégé Bi-admissible

Titulaires

CLASSE NORMALE	É C H E L O N S										
	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, PEPS	155 €	160 €	164 €	167 €	177 €	190 €	203 €	219 €	236 €		
Bi-admissible	156 €	158 €	168 €	179 €	189 €	203 €	219 €	236 €	247 €		
Agrégé	175 €	189 €	201 €	213 €	228 €	245 €	263 €	281 €	294 €		

Stagiaire
88 €

COTISATION

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*)

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,

date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je peux m'abonner aux lettres en ligne sur www.se-unsa.org rubrique « Abonnements »

Je souhaite recevoir la documentation :

Guide Métier (cochez le guide désiré)



Logement déménagement transport

Locataires

- Accès à des logements locatifs préfectoraux réservés aux fonctionnaires [Ais]
- L'aide à l'installation des personnels (AIP) finance les dépenses engagées pour une location, à hauteur maximale de 900 € (1^{er} mois de loyer, frais d'agence, caution, déménagement) [Pim]
- Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement à caractère familial (ALF) ou Allocation de logement à caractère Social (ALS) [Caf]
- Aide au cautionnement d'un logement [ASIA]
- Aide à l'hébergement d'urgence [ASIA]

Propriétaires

- Prêts à taux préférentiel auprès du Crédit social des fonctionnaires (CSF), du Crédit municipal, de la Casden, de la MGEN... [A]

- Il y a plusieurs types de prêts pour la construction ou pour l'acquisition d'un logement :
 - Prêt à taux zéro
 - Prêt accession sociale... [A]
- Subvention de l'Anah pour les propriétaires occupant leur logement, disposant de ressources modestes et devant réaliser des travaux lourds de réhabilitation [Caf]
- Aide à l'amélioration de l'habitat [Ais] et [ASIA]

Transports

- Remboursement des déplacements en transports en commun (uniquement) pour trajet domicile-travail à hauteur de 50 % pris en charge par le rectorat ou la DSDEN



© Maren Wriener

Vacances loisirs culture



© natkinzu

- **Le Pass' éducation** pour accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux [Ais]
- **Chèques-vacances** pour payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs grâce à une épargne mensuelle préalable [PIM]
- **Carte Cezam** proposée par certaines Régions pour profiter de réductions sur les places de cinéma, de spectacles, parcs de loisirs, locations de vacances... [A]
- **Subventions pour séjours d'enfants** de 2,64 € à 10,87 € par jour pour des séjours en colonie de vacances, en centre de loisirs, en séjour linguistique ou dans un cadre éducatif [PIM]
- **Participation forfaitaire aux vacances familiales** et aux séjours d'enfants [ASIA]
- **Le Pass'sports-loisirs** ou encore **Tickets loisirs jeunes** : aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement des enfants à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire [CAF]
- **Les bons Aide aux temps libres** : aides financières sous forme de bons contribuant à augmenter les possibilités, pour les enfants ou leur famille, de partir en vacances ou d'accéder à une structure d'animation socioculturelle pendant les vacances [CAF]

Enfance famille

● **Supplément familial de traitement** (SFT) : de 2,29 € à 280,83 € selon le nombre d'enfants

● **Chèque Emploi Service Universel** (Cesu) : de 265 € à 840 € par an, pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans [PIM]

● **Aide à la garderie** périscolaire pour les enfants de plus de 6 ans [ASIA] ;

● **Aide aux parents en séjour de repos** ou convalescence avec enfant : 22,71 € par jour et par enfant [PIM]

● **Aide aux études supérieures** des enfants [ASIA]

● **Aide à l'adoption** [ASIA]

● **Aide à la séparation géographique** du conjoint par obligation professionnelle (SGCPOP) [ASIA]

● **Prestation financière MGEN** : pour une naissance ou une adoption, prestation financière de 160 € à tout membre si l'enfant devient bénéficiaire MGEN [A]

● **Aide psychologique** : la MGEN peut verser sous conditions une participation de 8€ par séance dans le cadre d'un suivi post-naissance [A]

● **Aide aux frais d'obsèques** [ASIA]

Des aides et allocations spécifiques pour les parents d'enfant handicapé sont également prévues.

Prestations versées par la Caf

• **Prime à la naissance** : 923,08 € versés en une fois (conditions de ressources)

• **Prime à l'adoption** : 1 846,15 €

• **Allocation de base** : 184,62 € mensuels à taux plein sinon 92,31 € (conditions de ressources)

• **Allocation de soutien familial (Asf)** : 104,75 €/enfant à charge si vous élevez seul votre enfant. 139,58 € si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents

• **Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)** : 43,01 € pour un couple, 51,11 € pour une personne seule. Un complément pour frais de 110,01 € (conditions de ressources)

Pour connaître toutes les démarches et prestations familiales encadrant l'arrivée d'un enfant, demandez la brochure du SE-Unsa « Enseignant & parent » en flashant ce code



En savoir plus



Une question sur l'un des dispositifs présentés dans ce document ? Des interrogations sur votre carrière, vos droits, votre classe, la vie de l'école/établissement ?

*Pas de panique,
le SE-Unsa
est là !*

Nous contacter



- 4... 5...

- ...

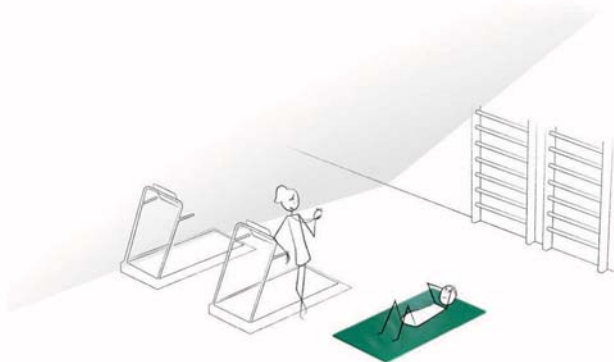
- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah?... Fallait me demander.

- Pourquoi? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.
Allez! On accélère!



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire: un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR: Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. **Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Mon argent



... et moi

Primes et indemnités spécifiques



1^{er} DEGRÉ

Indemnité spécifique d'accompagnement des élèves (ISAE) : 1200 €, versée en 12 mensualités de 100 €.

2nd DEGRÉ

Indemnité spécifique d'orientation des élèves (ISOE) : une part fixe de 1 206,36 € (1 213,60 € à partir de février 2017) et une part modulable de 900,84 € à 1 417,32 € (908,25 € à 1 425,82 € à partir de février 2017) selon le niveau d'enseignement.

2nd DEGRÉ

Indemnité forfaitaire spécifique pour les CPE : 1 206,36 € (1 213,60 € à partir de février 2017).

2nd DEGRÉ

Indemnité de sujétions particulières pour les documentalistes : 586,56 € (590,08 € à partir de février 2017).

TOUS

Indemnité réseau d'Éducation prioritaire renforcé REP+ : 2 312 €

TOUS

Indemnité réseau d'Éducation prioritaire REP : 1 734 €

Ces indemnités liées à la fonction sont versées au prorata du temps de service en école ou établissement (stagiaires et titulaires).

Primes et indemnités spécifiques

TOUS Indemnité de stage : elle est fonction du nombre de jours de stage effectifs, de la distance et de l'existence ou non de transports en commun. La commune du lieu de formation doit être différente de la commune d'affectation et de la commune de résidence personnelle. À cette indemnisation de stage s'ajoute la prise en charge d'un aller-retour par période de formation. **(stagiaires et titulaires)**

TOUS Indemnité forfaitaire de formation (IFF) : 1 000 € (versés en 10 fois) pour couvrir les frais liés aux déplacements dans le cadre de la formation et uniquement pour les stagiaires à mi-temps. Le principe de communes différentes est le même que pour l'indemnité de stage. L'IFF ne peut pas être cumulée avec cette dernière. **(stagiaires)**

TOUS Prime d'entrée dans le métier : 1 500 € versés en deux échéances (novembre et mai) lors de la première année d'exercice, à condition de ne pas avoir effectué plus de 3 mois de services d'enseignement ou d'éducation. **(titulaires)**

1^{ER} DEGRÉ Heures supplémentaires pour l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau, les heures de soutien et pour les services d'études surveillées ou temps de surveillance municipaux (de 11,75 €

(11,82 € à partir de février 2017) à 26,82 € (27,02 € à partir de février 2017) par heure selon les actions).

2ND DEGRÉ Heures supplémentaires

- **HSA** (heures supplémentaires-année) pour un dépassement régulier pendant l'année scolaire, rémunérées par une indemnité forfaitaire annuelle.
- **HSE** (heures supplémentaires effectives) pour un dépassement ponctuel, rémunérées à l'heure effectuée.

Ces heures sont rémunérées selon le grade, contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître le montant.

2ND DEGRÉ Indemnité de mission particulière (IMP) : l'IMP comporte 5 taux annuels de 312,5 € à 3 750 €. Elle est versée pour des activités « hors face à face pédagogique » essentiellement de type coordination, référent, tutorat d'élèves. **(stagiaires et titulaires)**

TOUS Primes et indemnités liées à un lieu de résidence particulier : certaines affectations (Île-de-France, agglomération lilloise, DOM, COM) ouvrent droit à des primes d'installation ou géographiques spécifiques. Contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître la nature et le montant. **(stagiaires et titulaires)**

(Les montants indiqués sont les montants bruts annuels, sauf mention*

Impôts-aides fiscales

Famille

- Déduction de pensions alimentaires (versées à un conjoint, ex-conjoint, enfant, ascendant)
- Réduction pour frais de scolarisation des enfants
- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile

Emploi

- Crédit ou réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

Logement

- Réductions d'impôts liées à l'habitat et l'investissement
- Déduction des frais de double résidence lorsque les conjoints exercent leur activité professionnelle dans des lieux éloignés
- Déduction des frais de déménagement

Dons, cotisations et souscriptions

- Crédit d'impôt pour cotisation syndicale
- Réduction pour dons à des organismes d'intérêt général ou à un parti politique
- Déduction de cotisation retraite

Personnes dépendantes

- Déduction des frais d'accueil d'une personne âgée



© Punto Studio Foto

- Réduction pour frais liés à la dépendance
- Réductions liées à certaines primes d'assurance

Frais réels professionnels

- Déduction des frais de transport
- Déduction des dépenses engagées pour l'utilisation professionnelle d'un bureau ainsi que pour le mobilier et matériel
- Déduction de la dépréciation pour l'utilisation professionnelle de matériel informatique
- Déduction d'autres frais : abonnements à des revues pédagogiques, formations professionnelles, etc.

Ces aides fiscales sont souvent sous conditions, renseignez-vous auprès de l'équipe locale du SE-Unsa.

Solidarité-prêts-mesures d'urgence

- Aide aux frais de justice [ASIA]
- Consultations juridiques gratuites [ASIA]
- Aides financières à caractère social : elles s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles liées à leur situation sociale [ASIA]
- Consultations en conseil budgétaire auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale [ASIA]
- Consultations psychologiques [ASIA]
- Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 2 mois, par la MGEN, par le biais d'une allocation journalière correspondant à environ 77 % du traitement brut suivant la situation. Certaines banques ou assurances proposent également ce type de prestations [A]



GLOSSAIRE

Signification des abréviations utilisées

AIS : Actions interministérielles spécifiques Éducation nationale

PIM : Prestations inter-ministérielles, communes à toute la Fonction publique

CAF : Caisse d'allocations familiales

A : Autres (MGEN, Casden, etc). Certaines prestations peuvent être versées même si vous n'êtes pas affilié.

ASIA : Actions sociales d'initiative académique (donc différentes selon le lieu d'exercice)

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale

Pour les prestations familiales, les dossiers se font en général auprès de la CAF ; pour les prestations sociales les demandes se font auprès des DSDEN, des rectorats, des SRIAS ou directement auprès des organismes partenaires (chèques-vacances Fonction publique, MGEN, Casden, etc...)

Les informations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour vous y retrouver et savoir ce qui se fait aussi près de chez vous, contactez l'équipe locale du SE-Unsa. Nos militants sauront vous conseiller quant aux conditions d'attribution, aux montants et aux démarches.

Mon argent



... et moi